

L'ÉCHO DE SAINT MARTIN

HIVER 2024

Le mot du Maire

Chères Saint-Martinoises,
Chers Saint-Martinois,

Je souhaitais avant tout ici rendre hommage à deux personnalités qui nous ont quittés le mois dernier et qui ont marqué, par leur action, la vie de notre commune. Je pense à Monsieur Francis Matheron, qui a été tour à tour, conseiller, adjoint, puis maire de St Martin de 1995 à 2001. Nous lui devons de grandes réalisations structurantes pour la commune, la Chapelle des Pénitents notamment. Nous retiendrons de lui en autre qualités, sa droiture et sa rigueur qui ont fait de lui un grand serviteur de la collectivité.

Remercions-le collectivement pour toutes ces années qu'il aura données au service de tous, dans sa vie professionnelle comme dans ses engagements d'élu et de bénévole associatif.

Je pense également à Madame Claudine Ghio qui a œuvré comme conseillère municipale durant plusieurs mandats. Malgré ses importantes difficultés de santé, Claudine a fait preuve, durant toutes ces années, d'un engagement sans faille, toujours souriante, toujours avec le souci de l'autre.

Plus généralement, je sais que cette année 2024 a été le synonyme de grandes peines pour beaucoup de Saint-Martinois et je veux ici avoir une pensée pour tous ceux qui ont perdu un être cher. Ces événements difficiles nous rappellent combien il est précieux de profiter de chaque instant de joie et des moments avec nos proches.

Créer du lien, de la convivialité, des souvenirs partagés, c'est ce qu'ont réussi à faire les bénévoles du groupe « crèche » qui ont œuvré durant plusieurs semaines à la conception de cette magnifique crèche provençale. Petits et grands ont pu y travailler, chacun apportant sa pierre à l'édifice et chacun d'entre nous a pu venir s'émerveiller du travail accompli. A tous je veux dire un grand bravo avec un remerciement tout particulier pour Natou qui s'est beaucoup investie dans la coordination de ce projet.

Côté mairie, il est un peu tôt pour tirer le bilan précis et détaillé de cette année 2024. Néanmoins, en dépit des difficultés que traversent toutes les collectivités locales, je peux d'ores et déjà dire que nous avons tenu le cap et réussi à maintenir les finances à flot. Nous avons commencé à travailler le budget 2025 qui s'élabore, non sans incertitude au regard du contexte national que nous connaissons.

Sur le volet des projets d'investissement, nous avons eu une grande déception en provenance de la Région Sud dont le soutien financier à la construction de la nouvelle école est beaucoup moins important qu'espéré. Afin de ne pas endetter la collectivité au-delà de ce que nous avons envisagé au départ, nous faisons le choix de retravailler le projet afin d'en diminuer le coût. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancée du dossier.

Je terminerai en vous souhaitant un bon bout d'an, -espérant vous retrouver d'ici quelques jours, en 2025, que je vous souhaite sous les meilleurs auspices.



Madame le Maire
Charlotte CARBONNEL



SOMMAIRE

Le mot du Maire.....	1
ÉTAT CIVIL	2
NUMÉROS UTILES ET ADMINISTRATIONS.....	3
LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ	5 à 10
NUMÉROTAION DES RUES CHEMINS	11
FIBRE OPTIQUE	11
LES TRAVAUX ET NOUVELLES ACQUISITIONS DU TRIMESTRE	12
LES TRAVAUX ET NOUVELLES ACQUISITIONS DU TRIMESTRE (suite)	13 & 13
L'ÉCHO DE LA BIBLIO (Suite)	15 & 15
L'ÉCHO DES ÉCOLES - Le voyage à Paris.	16
L'ÉCHO DES ÉCOLES- Histoire de Noël (suite)	18 & 18
PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE	19

ÉTAT CIVIL

Décès



Monsieur Francis MATHERON est décédé le 15 novembre 2024

Madame Claudine GHIO née ESTIVAL est décédée le 16 novembre 2024

Monsieur Maddy SYLLA est décédé le 12 décembre 2024

Monsieur Thierry VAUDROUX est décédé le 23 décembre 2024

Nous adressons toutes nos condoléances aux proches des défunts.

NUMÉROS UTILES ET ADMINISTRATIONS

URGENCES ET SECOURS :

- Urgences 112
- Pompiers 18
- SAMU 15
- Police 17

MAIRIE :

- Accueil 04 90 75 20 08 ou mail : accueil@saintmartindecastillon.fr

SIRTOM :

[04 90 04 80 21](tel:0490048021) ou mail contact@sirtom-apt.fr -

Déchetterie de VIENS : 04.90.76.52.92, ouverte du mardi au vendredi de 8h à 12h et le samedi de 13h à 17h.

CCPAL : [04 90 04 49 70](tel:0490044970) – ou mail contact@paysapt-luberon.fr
(Urgence service des eaux **06 76 98 75 77**)

LA MAISON FRANCE SERVICES : Le guichet mobile « **Le Lien** » qui vous accompagne dans vos démarches administratives est présent à **St Martin le 1^{er} lundi de chaque mois de 9h à 12h.**

Tous les renseignements en téléphonant au 07 85 10 33 80 ou 04 90 04 49 70, ou encore avec le lien contact@paysapt-luberon.fr



L'ARCHITECTE CONSEIL DU PARC DU LUBERON :

Les permanences, de conseil architectural et rénovation énergétique, proposées par Parc Naturel Régional du Luberon aux habitants du territoire ont lieu tous les quinze jours en mairie.
Nous vous remercions de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie.

LE SERVICE CNI & PASSEPORTS :

Infos pratiques : que ce soit pour votre première demande ou pour faire renouveler votre carte d'identité ou votre passeport nous vous rappelons quelques modalités essentielles.

- Vous devez faire votre pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS
- Prendre rendez-vous via notre site ou celui de l'ANTS
- Venir munis de photos agréées **de moins de 6 mois**.

Le service vous accueille sur rendez-vous les :

Lundis et mardis : Après-midi

Mercredi, jeudi et vendredis : Matin

Tous les autres détails, titre pour mineur, renouvellement pour vol, etc. vous sont expliqués sur notre site, www.saintmartindecastillon.fr, rubrique Accès Direct => CNI & passeport.

Si vous avez des difficultés avec internet, contactez Marie à l'accueil au 04.90.75.20.08, elle vous guidera avec bienveillance.



LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ

Séance du 18 septembre 2024

1- Administration générale – Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2024

Débats et questions :

La délibération ne soulève pas de question.

Vote : *Le PV est adopté à l'unanimité*



2- Administration générale – Mise à jour du tableau des voies communales

Monsieur Bertel est rapporteur de la délibération. Il rappelle à l'assemblée que par délibérations n° 2020-03 du 27 janvier 2020 et n° 2020-66 du 9 décembre 2020, il a été procédé à la nomination des rues du Village, ainsi que des hameaux de la Bégude et du Boisset.

Afin de compléter ce tableau, il convient aujourd'hui d'officialiser les chemins listés ci-dessous :

NOM	lieudit	Début de la voie	Fin de la voie
Chemin du vieux Castillon	commune	Chemin du pigeonnier à l'ouest	fin du chemin
Chemin de Repaupa	commune	Route de la Begude au nord	fin du chemin
Chemin des hautes courennes	commune	Chemin de Courennes à l'ouest	Hameau des Fouix à l'est
Chemin des Lamberts	commune	Chemin de glorivette au sud	Hameau des lamberts
Chemin de Testanière	commune	Chemin de Glorivette au nord	Hameau de Testanière
Chemin des Espatules	commune	Route de Céreste au Nord	Fin du chemin

Il est demandé au conseil de se prononcer pour :

Approuver les noms de voies tel que présenté ci-dessus

Débats et questions : *La délibération ne soulève pas de question*

Vote : *La délibération est adoptée à l'unanimité*

3. Intercommunalité : Présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que lorsque la commune a transféré ses compétences en matière d'élimination des déchets à un établissement public de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel qu'il aura reçu de l'établissement.

Il est demandé au conseil de se prononcer pour :

Prendre acte de la présentation du rapport 2023 du SIRTOM

Débats et questions :

Madame le Maire rappelle que pour que chaque conseiller ait le temps d'en prendre connaissance, il a été transmis par mail durant l'été. Madame le Maire rappelle que l'objet de cette délibération n'est pas d'émettre un avis sur ledit rapport mais de prendre en acte que les membres du conseil en ont bien eu connaissance. Des échanges ont eu lieu sur quelques chiffres clés du rapport notamment sur les progrès que l'on peut faire en matière de tri sélectif. Un débat a lieu sur le manque de conteneurs jaunes (tri) sur la commune ainsi que la problématique de la gestion des « gros cartons ». Laurent Bertel suggère l'installation de conteneurs « boîte aux lettres ». Le débat se porte ensuite sur les avantages inconvénients entre la TEOM et REOM (taxe ou redevance).

Vote : *La délibération est adoptée à l'unanimité*

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ (suite)

4. Administration générale : Présentation du projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Vaucluse.

Madame le Maire présente les grands axes du PPA de Vaucluse et rappelle qu'après plus de deux ans de travail, le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Vaucluse a été validé par le comité de pilotage de la révision du plan le 5 décembre 2023.

Compte-tenu des compétences exercées par les collectivités territoriales dans les divers secteurs susceptibles d'améliorer la qualité de l'air, l'avis du Conseil est sollicité sur le projet de PPA de Vaucluse.

Il est demandé au conseil de se prononcer pour :

Approuver le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Vaucluse.

Autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Débats et questions :

Madame le Maire indique qu'il y a dans ce plan 95 fiches actions dont 11 qui concernent le territoire de la CCPAL. Les mesures qui concernent notre territoire portent sur la mobilité (covoiturage VAE etc...) le développement des énergies renouvelables thermique (GNV ; projet de la station de méthanisation des déchets de la CCPAL. Laurent Bertel alerte sur la méthanisation. En Bretagne, les stations de méthanisation sont alimentées par des cultures spécifiques et empiètent donc sur l'agriculture nourricière. D'autres fiches portent sur « une meilleure connaissance et la maîtrise de l'énergie et sur la décarbonation ». Laurent Bertel demande des précisions sur des actions concrètes portées par cette thématique. Madame le Maire donne à titre d'exemple les conseils donnés par le SARE pour la rénovation de l'habitat.

Il est également précisé que les cheminées à foyers ouverts sont « dans le viseur » car elles génèrent plus de particules fines.

Vote : La délibération est adoptée à la majorité (12 pour & 2 abstentions)

5. Administration générale : Association des communes forestières : désignation d'un élu délégué à la forêt et d'un élu suppléant.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a choisi d'adhérer à l'association « des Communes Forestières » afin de bénéficier de formations et d'un éventuel accompagnement technique et financier dans ses projets.

Les Communes Forestières de Vaucluse accompagnent les maires dans leurs actions de préservation et de valorisation du patrimoine forestier. L'association agit pour une gestion durable de la forêt, sa prise en compte dans les politiques publiques et le développement des territoires.

Il est demandé au conseil de se prononcer pour :

Désigner un délégué titulaire et un suppléant.

Autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Débats et questions :

Madame le Maire présente le contenu du rôle de ce délégué. Il est proposé de désigner M. DHAZE Emilien, comme « élu délégué à la forêt » car il représente déjà le conseil au Syndicat Mixte de Valorisation Forestière. et Mme GIOVALE Juliette, comme « élu suppléant ».

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ (suite)

6. Finances – demande de subvention : Restauration des parcours pastoraux sur les crêtes du Grand Luberon : demande de subvention Natura 2000

Madame le Maire rappelle le principe des travaux présentés par les services du Parc naturel régional du Luberon dans le projet disponible en mairie. Ces travaux seront réalisés dans le cadre de la gestion du site Natura 2000 n° FR9301585 du Massif du Luberon pour répondre à l'objectif de conservation de la biodiversité, en particulier des espèces remarquables de la faune et de la flore liés aux milieux ouverts entretenus par le pastoralisme. Il s'agira d'une éclaircie dans une chênaie en mélange avec d'autres feuillus et de débroussailllements permettant la circulation optimale des troupeaux et visant la restauration de milieux ouverts abritant des pelouses sèches d'intérêt majeur pour la communauté européenne.

Les travaux seront subventionnés à 80 % dans le cadre de financements de la Région.

Le coût total du chantier est estimé à 27 438,88 € HT pour 6,34 ha en forêt communale dont 12 % de maîtrise d'œuvre qui sera assurée par l'Office national des forêts.

Il est demandé au conseil de se prononcer pour :

Approuver le projet qui lui a été présenté ;

Approuver le plan de financement de l'opération suivant :

Financier	%	Montant HT
Région	80 %	21 951,10 €
Commune de Saint Martin de Castillon	20 %	5 487,78 €
TOTAL	100 %	27 438,88 €

Solliciter la Région à hauteur de 80 %, soit 21 951,10 € HT.

Dire que cette dépense sera prévue au budget.

Débats et questions :

Monsieur Bertel demande ce qu'il va être fait du bois coupé. Madame le Maire répond qu'il pourrait justement être vendu pour financer le reste à charge. Monsieur Dhaze demande si une demande de chiffrage a été faite au SMDVF. Madame le Maire répond qu'à ce stade, non, mais qu'il ne s'agit là que des chiffrages pour la demande de subvention. Madame le Maire le charge de demander au SMDVF s'ils peuvent faire ce type de travaux.

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité

6 Finances / Travaux - Tranche 1 du projet de requalification du complexe « École primaire, restaurant scolaire, aire de loisirs » - partie « rénovation thermique du restaurant scolaire » : demande de subventions Fonds Vert 2024.

Madame le Maire précise que le coût prévisionnel l'opération rénovation thermique du restaurant scolaire évalué par l'estimatif des études, est de 80 515,60 € HT.

Madame le Maire rappelle que la commune avait sollicité une aide auprès de la Région Sud au titre dispositif « Nos communes d'abord » opération destinée aux communes de moins de 1500 habitants.

Le co-financement avec la Région ne permet pas d'atteindre les 80% mais est limité à 70%.

Il est proposé au Conseil de renoncer au financement Région sur cette opération et de ne demander que du Fonds Vert afin d'atteindre les 80%. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Travaux	63 800,00 €	État (Fonds Vert)	80 %	64 412,48 €
Honoraires	12 887,60 €			
Divers	3 828,00 €	Autofinancement Commune	20 %	16 103,12 €
SOUS-TOTAL	80 515,60 €	SOUS-TOTAL		80 515,60 €

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ

(suite)

Il est demandé au conseil de se prononcer pour :

Approuver la réalisation des études et des travaux présentés ainsi que toutes dépenses nécessaires à leur réalisation, le tout estimé à 80 515,80 € HT.,

Dire que la présente délibération annule et remplace la délibération 2024/25 du 9 avril 2024,

Dire que les sommes correspondantes seront inscrites à la section investissement du BP en dépenses et en recettes,

Autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Débats et questions :

Madame le Maire précise que cette partie de projet a déjà été présentée en conseil. Qu'il s'agit ici uniquement de valider la répartition de la prise en charge par les co-financeurs. Dans le projet tel que présenté initialement nous avons inscrit l'État et la Région Sud. Dans l'attribution de subvention l'État, par le Fonds vert, monte à 80% de financement ce qui est le maximum légal il convient donc de valider le nouveau plan de financement sans la Région. La délibération ne soulève pas d'autre question.

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité

7 : Finances / Budget - Décision Modificative Budgétaire – Section Investissement du budget principal

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des travaux de rénovation de la Chapelle Notre Dame d'Espérance, nous avons conclu une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le Parc Naturel Régional du Luberon. Le montant des honoraires s'élevait à 12 % du montant total des travaux TTC, soit la somme de 9 259,21 €.

L'opération a été achevée en 2022. Le Parc Naturel Régional du Luberon a omis de nous titrer.

Lors de l'élaboration du budget 2024, cette opération considérée comme terminée n'a pas été répertoriée.

Afin de pouvoir émettre le mandat de règlement des honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage du PNRL il convient de créer une opération à la section investissement du budget principal de la commune et d'y affecter les dépenses et recettes nécessaires. Madame le Maire propose de créer l'opération 93 en recettes et en dépenses de la section investissement du budget principal intitulée « Divers bâtiments publics ».

Il est demandé au conseil de se prononcer pour :

Approuver la création de l'opération 93 en recettes et en dépenses de la section investissement du budget principal intitulée « Divers bâtiments publics » ainsi que les virements de crédits correspondants.

Autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Débats et questions : *La délibération ne soulève pas de question.*

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité

8 Finances / Régie – Tarification des repas commensaux à la restauration scolaire

Madame le Maire rappelle à l'assemblée par délibération n° 2024-48 en date du 21 juin 2024, il a été acté une nouvelle tarification pour les élèves. Le tarif des repas commensaux n'a, quant à lui, pas été mis à jour. Il est proposé au Conseil de maintenir le tarif de 7 € pour les repas commensaux.

Il est demandé au conseil de se prononcer pour :

Approuver le maintien du tarif de 7 € pour les repas commensaux,

Débats et questions : *La délibération ne soulève pas de question.*

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité ~~ehemins~~

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ (suite)

8.1 Finances – Approbation des redevances d'occupation du domaine public

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2023/41 en date du 20 juin 2023, un tarif des droits d'occupation du domaine public et privé de la commune de 50 €/mensuel a été approuvé pour la terrasse de la SASU K.J. BEAT.

Il est demandé au conseil de se prononcer pour :

Approuver le maintien du tarif suivant : Terrasse : 50 €/mensuel

Dire que les mouvements financiers correspondants seront imputés au budget communal, à la nature 70323 (redevance du domaine public communal).

Autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Débats et questions :

La délibération ne soulève pas de question.

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité

9 : Finances - Ligne de trésorerie - Renouvellement

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2023-60 en date du 28 septembre 2023, la commune de Saint Martin de Castillon a renouvelé la ligne de trésorerie d'un montant de 70 000 € auprès de la CAISSE D'EPARGNE CEPAC.

Cette ligne permet :

- de couvrir les besoins en trésorerie, notamment lorsqu'il s'agit de solder les factures des dépenses d'investissement ;
- de conserver un fonds de roulement de trésorerie jusqu'au paiement des subventions.

Le contrat conclu en 2023 arrive à échéance, il vous est proposé de le renouveler selon les conditions suivantes:

Opération : ligne de trésorerie - **Montant :** 70 000,00 € - **Durée :** 1 an maximum- **Prêteur :** Caisse d'Épargne

Offre : Ouverture d'une ligne de crédit de Trésorerie interactive (LTI)

Taux d'intérêt : €STER + marge de 0.80 % - **Frais de dossier :** 210,00 € - **Paiement des intérêts :** chaque mois civil par débit d'office. - **Commission de mouvement :** % du cumul des tirages réalisés, périodicité identique aux intérêts

Commission de non utilisation : 0,30 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen, périodicité identique aux intérêts.

Il est demandé au conseil de se prononcer pour :

Décider de renouveler la ligne de trésorerie de 70 000,000 €, dans les conditions reprises ci-dessus.

Autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir portant ouverture de la ligne de trésorerie interactive

Autoriser Madame le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture de la ligne de trésorerie interactive.

Débats et questions :

Madame le Maire indique que sur 2024 la ligne a été utilisée 1 fois en début d'année entre le paiement des travaux voirie Glorivette et le versement de la subvention du département.

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité

11 Administration générale – I.M.E. Coallia-Tourville de SAIGNON : accès à la bibliothèque

L'Établissement IME Coallia-Tourville de SAIGNON a sollicité la Commune afin de bénéficier de séances de lecture et de prêt de livres à la bibliothèque.

Les objectifs de ce projet sont, entre autres :

- De travailler les repères spacieux (se repérer dans la bibliothèque, dans le village) ;
- De favoriser les liens sociaux ;
- De choisir et de participer à diverses animations littéraires ;
- De faire des choix pour soi-même ;
- De savourer le plaisir de l'imaginaire.

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ

(suite)

Il est demandé au conseil de se prononcer pour :

Approuver le projet de convention de partenariat entre la Mairie et l'I.M.E. Coallia-Tourville de SAIGNON annexé à la présente délibération.

Autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Débats et questions :

En préambule, Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter ce point non prévu à l'ordre du jour. Cette demande est approuvée à l'unanimité considérant notamment que cette convention n'a aucune incidence financière.

Monsieur Delan demande s'ils viennent pendant les vacances scolaires. Madame le Maire répond que oui la 1ere semaine.

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité

Séance du 22 octobre 2024

1-Administration générale – Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2024

Débats et questions :

La délibération ne soulève pas de question.

Vote : Le PV est adopté à l'unanimité

2-Administration générale – Mise à jour du tableau des voies communales

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibérations n° 2020-03 du 27 janvier 2020 et n° 2020-66 du 9 décembre 2020, il a été procédé à la nomination des rues du Village, ainsi que des hameaux de la Bégude et du Boisset.

Il convient aujourd'hui d'officialiser le chemin listé ci-dessous :

NOM	lieudit	Début de la voie	Fin de la voie
Chemin de Figuerolle	commune	Route de Cereste / D900	Hameau de Figuerolle

Il est proposé au conseil de se prononcer pour :

Approuver la liste des chemins ci-dessus ;

Débats et questions : *La délibération ne soulève pas de question.*

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité

3-Administration générale – Transfert de la compétence éclairage public au Syndicat d'Énergie Vauclusien (S.E.V)

Le maire expose au conseil Municipal que, suite à la modification des statuts du Syndicat d'Énergie Vauclusien adoptée par arrêté de M le Préfet du Vaucluse en date du 27 novembre 2017, il s'agit à présent pour l'assemblée de se prononcer sur la manière dont la compétence optionnelle Eclairage Public sera exercée par le Syndicat en lieu et place de la Commune. Il propose donc d'approuver le transfert par la Commune de la Compétence Optionnelle Eclairage Public exclusivement au titre des travaux d'Investissement, soit selon l'option A.

Il est proposé au conseil de se prononcer pour :

Approuver, le transfert par la Commune de la compétence optionnelle Eclairage Public en matière d'investissement exclusivement, soit l'option A.

Dire que ce transfert de compétence sera effectif au 1^{er} janvier 2025.

Débats et questions : *La délibération ne soulève pas de question.*

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité.

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ (suite)

4-Administration générale / RPI- Convention d'organisation et de financement des ALSH entre les communes de Caseneuve, Viens et Saint Martin de Castillon.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes de Caseneuve, Saint Martin de Castillon et Viens fonctionnent en R.P.I dispersé depuis plusieurs années. Il est précisé que les communes de Saint Martin de Castillon et Viens disposent d'un Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) et que ces derniers accueillent indistinctement les enfants en provenance de chacune des trois communes. Chacune des communes règle le reste à charge par acte (pour les enfants en provenance de leur commune) une fois déduites les participations des familles et des organismes co-financeurs tels la CAF ou la MSA par exemple.

Il est proposé au conseil de se prononcer pour :

Approuver la convention de convention d'organisation et de financement des ALSH du RPI telle qu'annexée à la présente délibération

Dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget en dépense et en recette

Autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Débats et questions :

Outre cette nouvelle convention qui permet en effet de cadrer les échanges, il est apparu intéressant que les l'ALSH puissent être en mesure de fournir des budgets prévisionnels de fonctionnement afin que les commune puissent être en mesure d'anticiper ces dépenses à venir, sur lesquelles elles n'ont pas la main dans leurs BP. Il est demandé à Madame le Maire d'entrer en contact avec les deux autres communes et notamment celle de Viens afin que ceci puisse être mis en œuvre pour l'exercice 2025.

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité

5&6 Finances/Département Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) - Appels de fonds 2024

Depuis le 1^{er} janvier 2005, date d'entrée en vigueur de la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, la compétence du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) a été confiée au Conseil départemental.

Ainsi, afin d'abonder le FAJ au titre de 2024, le Département nous propose d'intervenir à hauteur d'une participation forfaitaire de 200 €.

Le dispositif Fonds de Solidarité pour le Logement est un outil du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), qui vise à permettre à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, d'accéder à un hébergement décent et indépendant ou de s'y maintenir. Il est précisé que des aides ont été octroyées à 2 bénéficiaires de la Commune

Il est proposé au conseil de se prononcer pour :

Décider d'allouer une participation forfaitaire de 200 € au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et d'allouer une participation à hauteur de 302 € au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Débats et questions :

La délibération ne soulève pas de question.

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité



Il est rappelé que les délibérations sont des documents publics et consultables en mairie. Les procès-verbaux sont également mis en ligne sur le site de la commune après leur approbation. Le procès-verbal du conseil du 28 novembre 2024 sera approuvé lors de la prochaine séance prévue courant janvier 2025.

NUMÉROTAION DES RUES & CHEMINS

Les travaux de numérotation des rues de notre village sont achevés : à ce jour près de 600 adresses ont été créées. Il peut néanmoins subsister quelques habitations qui auraient été oubliées, il est toujours possible de les numéroté en prenant contact avec les services de la mairie.

D'autre part si vous constatez des erreurs, nous vous demandons de bien vouloir nous les signaler pour que nous puissions les corriger.



De nombreuses plaques restent disponibles à la mairie, j'invite ceux qui ne les ont pas retirées à se présenter au secrétariat, aux horaires d'ouverture : un certificat d'adressage vous sera remis à cette occasion. Les dernières adresses créées ou corrigées ne disposent pas encore de leurs plaques : ces dernières seront fabriquées en 2025, merci à ceux qui serait concernés de bien vouloir patienter.

Nota : Pour chaque adresse il ne sera fourni **qu'une seule et unique plaque**. Si vous détruisez ou égarez cette dernière, son remplacement sera à votre charge.

Pour conclure je vous rappelle que les adresses sont consultables en ligne sur la base nationale des adresses (adresse.data.gouv.fr).

Laurent Bertel

FIBRE OPTIQUE

La fibre optique a été déployée sur notre commune. Ce réseau de télécommunication, plus performant, vient se substituer au réseau ADSL actuellement en service. Nombre d'entre vous ont déjà fait le choix de se connecter à ce réseau. À ceux qui ne sont pas encore reliés, la mairie recommande de réaliser les démarches auprès de vos fournisseurs d'accès pour rapidement entreprendre les démarches nécessaires à une connexion fibre. Les actuels réseaux ADSL ou cuivre sont prévus d'être démantelés à l'horizon 2030. Cette prévision a pour conséquence un enthousiasme très modéré de la part des gestionnaires de réseau pour entretenir et remettre en état ces installations. Vous pouvez facilement le constater en regardant le long des routes l'état général des installations.



Le déploiement de ce réseau occasionne dans certains cas des difficultés de raccordement pour certains d'entre vous. La mairie, qui n'est ni fournisseur d'accès ni gérant de réseaux, ne peut résoudre ces difficultés mais nous pouvons néanmoins intervenir auprès des organismes pour tenter de débloquer des situations complexes. Nous avons déjà, dans quelques cas, obtenu des résultats satisfaisants dans des délais certes un peu longs. Si vous êtes confrontés à ces difficultés de raccordement, vous pouvez nous en faire part : nous interviendrons auprès de VAUCLUSE NUMERIQUE pour tenter de les résoudre au plus vite.

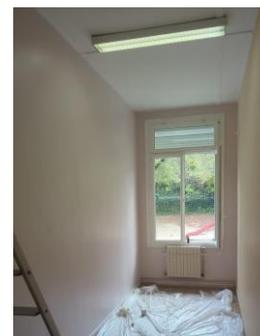
Laurent Bertel

LES TRAVAUX ET NOUVELLES ACQUISITIONS DU TRIMESTRE

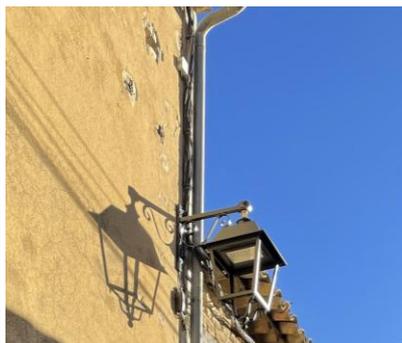
En plus de l'entretien courant, qui a été intense ce trimestre, « *c'est la saison de la feuille* », nous avons pu mener à bien un certain nombre de chantiers au cours de ce dernier trimestre.

À l'école du Boisset

Après la réfection de la peinture intérieure de la classe du Boisset qui a été faite pendant les grandes vacances, les agents ont procédé à la réfection de la peinture du dortoir des maternelles pendant les vacances de Toussaint.



Glorivette et La Grande Bastide



Poursuivant notre objectif de réaliser des investissements visant à des économies de fonctionnement, nous avons pu mener à bien le remplacement des luminaires d'éclairage public des hameaux de Glorivette de la Grande Bastide. Au total 7 lanternes ont été remplacées au profit de nouveaux luminaires à leds équipés d'horloges astronomiques. Cette opération représente investissement d'un montant total de 7727,76 € HT. Il a été rendu possible grâce au Département de Vaucluse qui nous a apporté un soutien financier à hauteur de 70% dans le cadre de la part développement durable du CDST.



Une bâche d'hivernage pour la piscine.

Nos investissements ne se sont pas uniquement portés sur les économies d'énergie. Les économies d'eau et la préservation de la ressource sont également au cœur de nos préoccupations. Cette année, en plus des travaux de réfection de la tuyauterie du système de filtration et du changement du PVC armé du petit bassin visant à résoudre les problèmes de fuites, (travaux qui vous ont été présentés lors d'un précédent numéro), nous avons fait l'acquisition d'une bâche d'hivernage pour le grand bassin. Cet investissement nous permet dorénavant de ne plus avoir à vider complètement la piscine tous les ans.



Cette acquisition d'un montant total de 3188,60 € HT a été soutenue à hauteur de 50% par la Communauté de Communes dans le cadre du Fonds de concours.

Prêts pour le printemps 2025 !



En nouvelle acquisition, nous avons enfin reçu le nouveau tracteur tondeuse pour nos services techniques commandé au printemps dernier...

Dès le printemps prochain et les premières pousses d'herbes vous verrez nos agents sur le bolide !

L'achat de ce matériel d'une valeur de 4165 € HT a été soutenue à hauteur de 50% par la Communauté de Communes dans le cadre du Fonds de concours.



LES TRAVAUX ET NOUVELLES ACQUISITIONS DU TRIMESTRE (suite)

Un investissement plus festif !



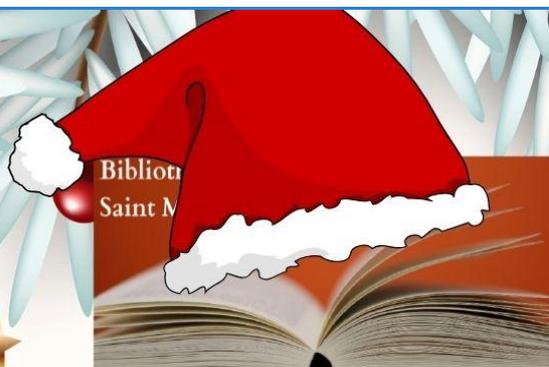
Tout le monde s'accordera pour dire que notre parc de luminaires de festivités était plus que vieillissant. C'est pourquoi nous avons fait le choix de le renouveler. Nous avons fait l'acquisition de 13 nouveaux motifs dont 3 traversées de rues. Nous remercions la société Blachère qui a fait très beau geste commercial sur ce matériel et qui nous a également offert les guirlandes qui ornent l'arbre du jeu de boules.

L'achat de ce matériel d'une valeur totale de 3039,89 € HT a été soutenu à hauteur de 50% par la Communauté de Communes dans le cadre du Fonds de concours.



Par ailleurs, cette année, en accord avec les agents, nous avons opté pour une pose et dépose des motifs en régie ce qui représente une économie qui avoisine les 1000€ par rapport aux années précédentes où nous les faisons poser par une société. En d'autres termes, dès l'an prochain cet investissement sera amorti !





L'écho de la biblio DECEMBRE



Des enfants, des parents et des grands parents pour les ateliers des dernières vacances scolaires sur le thème des créatures fantastiques, de belles réalisations, de beaux moments de lecture et de jeu et bien sûr des bonbons.....



**Ce beau sapin qui orne l'entrée de la bibliothèque à été offert par Mr Vincens et Mr Ricard ce dernier en est aussi le décorateur
Merci à eux....**



**Vous avez opté pour la lecture sur écran? savez vous que votre bibliothèque possède un large choix de livres numériques disponibles au prêt
Venez vous renseigner.....**



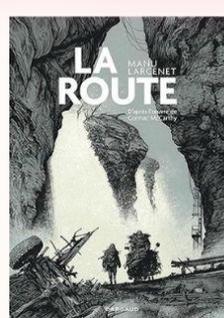
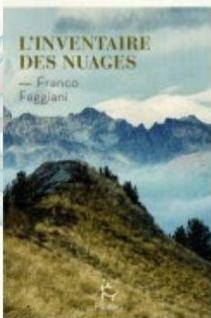


De nombreux ouvrages pour adulte ou pour enfant sont proposés au don. Actuellement un nombre important de BD est à donner, des séries anciennes. Avis aux amateurs de "bulles"



Pour la nouvelle année rejoignez nous au prochain partage de lecture le jeudi 30 janvier 2025 à 17h.

COUPS DE COEUR



Toute l'équipe de la bibliothèque vous souhaite de bonnes fêtes.



FERMETURE DU 23 DECEMBRE AU 01 JANVIER 2025 INCLUS



Médiathèque de st Martin
Place du château
84750 St Martin de Castillon
bibliotheque@saintmartindecastillon.fr
0490751496
Site WEB <https://saintmartindecastillon.fr>

Jours et horaires d'ouverture
le mercredi de 9h à 12h
et de 15h à 18h
le jeudi de 15h à 18h
le vendredi de 15h à 18h

L'ÉCHO DES ÉCOLES – Le voyage à Paris.

Chers lecteurs,

Le voyage scolaire à Paris des classes de CE2/CM1 de Caseneuve et de CM1/CM2 de Saint Martin s'approche à grand pas.

Le 1^{er} objectif, est de découvrir Paris. C'est aussi donner du sens aux apprentissages par la mise en contact directe avec un sujet d'étude : les sciences, les arts et l'histoire. C'est également une ouverture d'esprit générale, individuelle et une cohésion qui est utile dans les apprentissages (raison aussi de rassembler les CM1 répartis dans 2 écoles). Les élèves vont y apprendre à être autonomes, responsables, aller à la rencontre de l'autre, vivre ensemble, être solidaires.

La mobilisation des parents d'élèves pour l'organisation du loto, la participation de trois bénévoles et gentils organisateurs de cet événement (Jean-Yves, Jean-Louis et Philippe), le don d'une association de Viens, la mise en place de la trousse à projet (financement participatif), la participation financière des mairies de Caseneuve et Saint Martin, des épicerie de Viens et Saint Martin et du Bistrot de pays de Caseneuve pour la mise en place des tombolas et paniers garnis offerts, et des dons de particuliers et d'entreprises, ce projet devient réalisable.

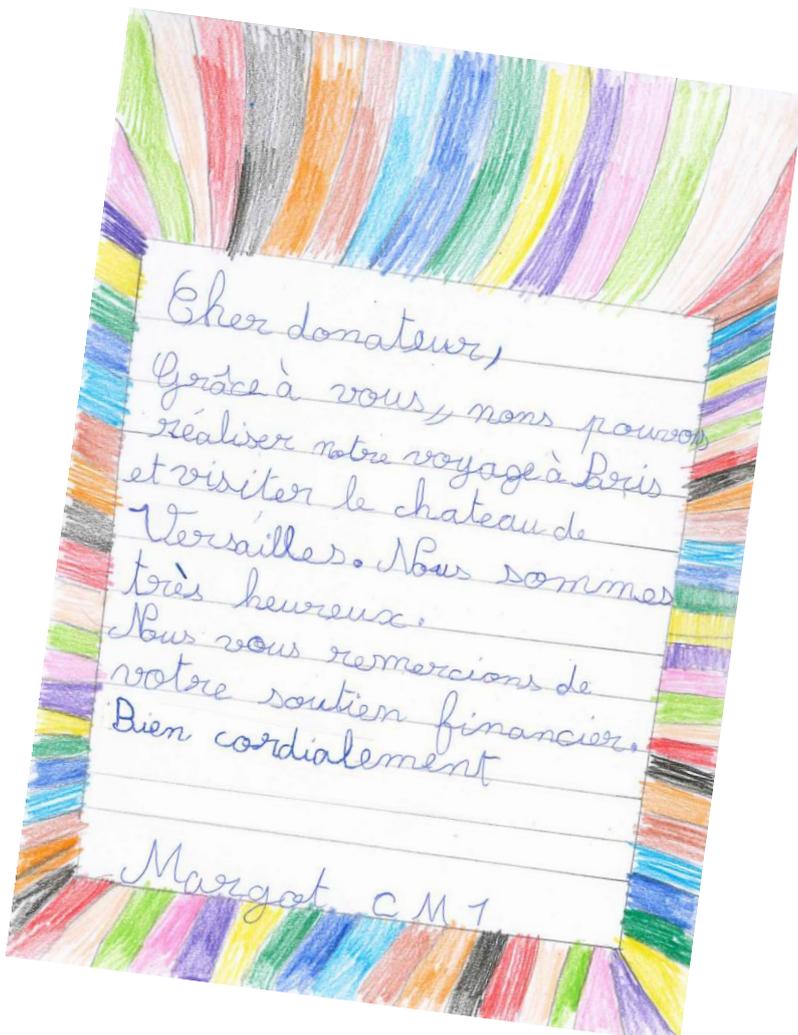


Un grand merci à tous.

Nous remercions les entreprises ci-après, pour leurs dons : **Le comptoir de Viens, SCEA des Restanques, Rêves Gourmands, Gervasoni SARL, APSI BTP, SARL RT Construction, Ferronnerie Delan, et Luberon Bio.**

Nous tenons également à remercier également tous les donateurs pour les lots du Loto.

Les élèves et les maîtresses



Le Noël qui part en looping

Le 23 décembre, le Père Noël part de Jouet Club, comme chaque année, avec son traîneau rempli des cadeaux. Tout à coup, le Père Noël fait un looping. Un des rennes se détache provoquant une chute incroyable du traîneau et s'enfuit. Le père Noël appelle ses lutins pour qu'ils ramènent un renne. Ils arrivent alors du Pôle Nord pour venir à Jouet Club. Ils prennent un renne sauf qu'il avait prévu de rester à son enclos et ne veut pas travailler. Ils parviennent à le décider avec une carotte.

Maintenant que l'attelage est complet, il faut retrouver les cadeaux. Comme les lutins ne les trouvent pas, ils pensent qu'ils sont restés dans le ciel et qu'en attendant 24h, la Terre aura fait un tour complet sur elle et ils pourront retrouver les cadeaux qui tomberont directement dans le traîneau.

Comme prévu, 24 heures plus tard, les cadeaux sont dans le ciel et tombent dans le traîneau.

C'est ainsi que les lutins ont pu retrouver tous les cadeaux juste la veille de Noël.

Finalement, la nuit de Noël, le Père Noël a réussi à distribuer tous les cadeaux comme prévu.

Charlotte, Yloé, Enzo, Lowen, Marvin, Natan



L'histoire du Coon de Noël

Le Coon était chez lui à Saint Martin de Castillon, au Pôle Nord, éloigné de tous ses amis. En fait, il s'est éloigné d'eux en ce 21 décembre.

Tout à coup, le Coon reçoit un étrange appel et on lui donne rendez-vous dans une grotte. C'est Madame Casse-Dents qui déteste Noël et qui avait une dent contre lui. Elle le kidnappe.

Le pauvre Coon ne peut rien faire et personne ne remarque son absence.

Le Père Noël qui apprend sa disparition, gravit le Mont Everest pour trouver la fameuse grotte de Madame Casse-Dents. Ils croisent Inoxtag qui leur propose de demander des informations à Eminem qui rappe sur la montagne. Eminem leur apprend qu'elle est dans la grotte avec le pauvre Coon.

Finalement, Madame Casse-Dents libère le Coon, s'explique et ils purent tout régler. Madame Casse-Dents regrette son crime et va en prison pendant trois ans.

Depuis le Coon distribue les cadeaux avec le Père Noël. Il ne s'ennuie plus jamais pendant les fêtes. Et depuis, on n'entend plus parler Madame Casse-Dents et Noël est sauvé.

Lana, Lucie, Pauline, Bastien, Maël, Matteïs

Jimmy, le lutin farceur



Le 23 décembre au Pôle Nord, le Père Noël et ses trois lutins dont Jimmy, un très coquin, s'apprêtent à livrer les cadeaux.

Le petit lutin Jimmy devient fou : il fuit avec le traîneau et le laisse en haut du Mont Everest.

Le Père Noël regarde alors son GPS des rennes et il se rend compte que les rennes, le traîneau, les cadeaux et Jimmy sont sur l'Everest. Le Père Noël et ses deux lutins tentent de monter sur le mont le plus élevé du monde pour retrouver l'attelage et Jimmy. Quand ils arrivent au traîneau, ils s'aperçoivent qu'il n'y a plus de poussière, poudre magique qui permet aux rennes de voler.

Alors le Père Noël prend son jetpack et se rend sur la Lune chercher la poudre magique. Enfin il redescend sur le mont Everest, il prend une poignée de poussière et fait avaler la poudre à ses rennes. Il remonte sur le traîneau pour livrer les cadeaux.

Quand la tournée des cadeaux est finie, le Père Noël, les deux lutins et Jimmy font un grand festin avec une buche au bon chocolat Milka.

Emy L, Margot, Mélyna, Otilie, Soline M, Tim, Eden

Le cancer du Pôle Nord

Une semaine avant Noël, dans le Pôle Nord, vivait le Père Noël avec tous les lutins. Ils étaient dans un grand château. Non loin de là, vivait une vieille sorcière.

Avant Noël, une maladie arriva, le cancer du Pôle Nord. C'est une maladie qui ne permet plus de pouvoir sortir dehors. Tous les lutins sont touchés par la maladie. Le Père Noël décide alors d'aller demander de l'aide à leur voisine.



La sorcière refuse de les aider car elle déteste Noël. Cependant, elle accepte amis à une condition : il faut lui ramener une plante rare. Le Père Noël part alors chercher la plante. Il la cherche pendant trois jours et la trouve. Il la rapporte à la sorcière.

La sorcière accepte de soigner les lutins et prépare le remède contre le cancer du Pôle Nord.

C'est ainsi qu'ils purent distribuer les cadeaux à tout le monde.

Et maintenant, la sorcière aime Noël.

Emy E, Laurel, Soline C, Léon, Loni, Nolan

Le prochain numéro paraîtra au printemps 2025.
D'ici là nous serons heureux de vous retrouver à la
traditionnelle cérémonie des vœux

